

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Autorité nationale des jeux

**DÉCISION N° 2023-PR-082 DU 6 JUILLET 2023
PORTANT HOMOLOGATION DU RÈGLEMENT PARTICULIER DU JEU DE
LOTÉRIE SOUS DROITS EXCLUSIFS ACCESSIBLE EN LIGNE
DÉNOMMÉ « *STAR BOOSTER* »**

La présidente de l’Autorité nationale des jeux,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment le Titre II de son Livre III ;

Vu la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 modifiée relative à l’ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d’argent et de hasard en ligne, notamment le VI de son article 34 ;

Vu le décret n° 2019-1061 du 17 octobre 2019 modifié relatif à l’encadrement de l’offre de jeux de LA FRANÇAISE DES JEUX et du PARI MUTUEL URBAIN, notamment son article 9 ;

Vu la décision du collège de l’Autorité nationale des jeux n° 2022-227 du 17 novembre 2022 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la demande d’homologation du règlement particulier du jeu de loterie sous droits exclusifs accessible en ligne dénommé « *Star Booster* » déposée le 7 juin 2023 par la société LA FRANÇAISE DES JEUX et enregistrée sous le numéro LFDJ-HR-2023-186-StarBooster-Ligne ;

Vu les autres pièces du dossier,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Le règlement particulier du jeu de loterie sous droits exclusifs accessible en ligne dénommé « *Star Booster* » est homologué sous le numéro LFDJ-HR-2023-186-StarBooster-Ligne.

Article 2 : Le règlement des jeux tel qu’homologué est annexé à la présente décision.

Article 3 : Le règlement des jeux tel qu’homologué sera publié sur le site Internet de l’Autorité. Il appartiendra la société LA FRANÇAISE DES JEUX de le publier sur son site Internet et de le tenir à la disposition des joueurs dans chaque poste d’enregistrement des jeux de loterie.

Article 4 : Le directeur général de l'Autorité nationale des jeux est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société LA FRANÇAISE DES JEUX.

Fait à Issy-les-Moulineaux, le 6 juillet 2023.

La Présidente de l'Autorité nationale des jeux

Isabelle FALQUE-PIERROTIN

Décision publiée sur le site de l'ANJ le 12 juillet 2023

**ANNEXE AU REGLEMENT DE L'OFFRE DE JEUX A ALEA IMMEDIAT EN
LIGNE RELATIF AU JEU DENOMME « STAR BOOSTER »**

Article 1 - Cadre juridique

L'annexe relative au jeu dénommé « STAR BOOSTER » est ajoutée à la suite des annexes prises en application du règlement de l'offre de jeux à aléa immédiat en ligne fait le 28 octobre 2015.

Article 2 – Prix de la prise de jeu et validation de la mise

Le prix de la prise de jeu est de 1 €. Le joueur peut choisir l'option Multiplicateur en cliquant sur la case « *Multipliez vos gains jusqu'à ×3* », le prix de la prise de jeu est alors de 2 €.

Le joueur valide sa mise en cliquant sur le bouton « Jouez [montant de la mise] € ». La mise est débitée sur les disponibilités du compte FDJ du joueur.

Article 3 - Description du jeu

Le jeu « STAR BOOSTER » est composé de trois zones de jeu :

- Une zone dénommée « NUMEROS GAGNANTS », représentée par cinq étoiles bleues ;
- Une zone dénommée « VOS NUMEROS », représentée par quinze pièces ;
- Une zone dénommée « Multiplicateur », représentée par une étoile.

3.1 Zones de jeu « Numéros gagnants » et « Vos numéros »

3.1.1 Après avoir cliqué sur le bouton « Jouez », un tirage au sort spécifique à la prise de jeu du joueur est réalisé afin de déterminer le caractère perdant ou gagnant de la prise de jeu et, le cas échéant, le montant du gain potentiel associé aux zones de jeux « NUMEROS GAGNANTS » et « VOS NUMEROS », hors option Multiplicateur.

3.1.2 Le joueur clique sur les cinq étoiles de la zone de jeu « NUMEROS GAGNANTS ». Les éléments à découvrir sous la zone de jeu « NUMEROS GAGNANTS » sont cinq numéros, inscrits en chiffres, compris entre 1 et 50 inclus, à l'exclusion de tout autre numéro.

3.1.3 Le joueur clique sur les quinze pièces de la zone de jeu « VOS NUMEROS ». Les éléments à découvrir sous la zone de jeu « VOS NUMEROS » sont quinze numéros, inscrits en chiffres, compris entre 1 et 50 inclus, à l'exclusion de tout autre numéro.

Un montant en euros, inscrit en chiffres, est associé à chaque numéro de la zone de jeu « VOS NUMEROS », parmi les montants suivants : 1 €, 2 €, 4 €, 10 €, 50 €, 100 €, 500 €, 1 000 € et 10 000 €, à l'exclusion de tout autre montant.

3.1.4 Si le joueur découvre, sous la zone de jeu « VOS NUMEROS », un ou plusieurs numéros identiques à un ou plusieurs numéros de la zone de jeu « NUMEROS GAGNANTS », le joueur remporte le ou les montants en euros associé(s) au(x) numéro(s) identique(s) découvert(s).

3.1.5 Pour une mise de 1 € (hors option Multiplicateur), le montant des lots et les probabilités d'obtention des lots sont précisés dans le tableau ci-dessous :

Montant des lots (€)	Probabilité de remporter un lot (1 chance sur----) *
10 000 €	1 000 000,00
1 000 €	100 000,00
500 €	50 000,00
100 €	10 000,00
50 €	2 000,00
10 €	100,00
4 €	28,57
2 €	10,00
1 €	6,25

*Arrondi arithmétique au centième près.

3.2 Zone de jeu « Multiplicateur »

- 3.2.1** La zone de jeu « Multiplicateur » est accessible uniquement pour les joueurs ayant sélectionné l'option Multiplicateur, conformément à l'article 2.
- 3.2.2** Le joueur clique sur l'étoile orange et la secoue pour révéler un coefficient multiplicateur parmi les suivants : $\times 1,5$; $\times 2$ ou $\times 3$. Un tirage au sort spécifique à la prise de jeu du joueur est réalisé afin de déterminer le coefficient multiplicateur.
- 3.2.3** Le coefficient multiplicateur s'applique au gain potentiellement remporté conformément au sous-article 3.1.
- 3.2.4** En fonction du gain obtenu, les différents coefficients multiplicateurs qu'il est possible d'obtenir et leurs probabilités d'obtention sont précisés dans les tableaux ci-dessous :

Si le gain obtenu est égal à 1 €	
Coefficient multiplicateur	Probabilité en % *
2	66,67 %
3	33,33 %

Si le gain obtenu est strictement supérieur à 1€	
Coefficient multiplicateur	Probabilité en % *
1,5	33,33 %
2	33,33 %
3	33,33 %

* Arrondi arithmétique au centième près

3.2.5 Pour une mise de 2 € (avec l'option Multiplicateur), le montant des lots et les probabilités d'obtention des lots sont alors les suivants :

Montant des lots (€)	Probabilité de remporter un lot (1 chance sur----) *
30 000 €	3 000 000,00
20 000 €	3 000 000,00
15 000 €	3 000 000,00
3 000 €	300 000,00
2 000 €	300 000,00
1 500 €	100 000,00
1 000 €	150 000,00
750 €	150 000,00
300 €	30 000,00
200 €	30 000,00
150 €	5 000,00
100 €	6 000,00
75 €	6 000,00
30 €	300,00
20 €	300,00
15 €	300,00
12 €	85,71
8 €	85,71
6 €	22,22
4 €	30,00
3 €	11,54
2 €	9,38

* Arrondi arithmétique au centième près.

3.3 Tous gains confondus, la probabilité d'obtenir un gain monétaire est d'une chance sur 3,27 (arrondi arithmétique au centième près), que le joueur ait choisi ou non l'option Multiplicateur.

3.4 À tout moment, le joueur peut cliquer sur le bouton « AUTO », afin que le système procède automatiquement à la révélation des zones de jeu « NUMEROS GAGNANTS » et « VOS NUMEROS », ainsi que de la zone de jeu « Multiplicateur » si l'option a été sélectionnée.

3.5 L'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait le 1 juin 2023,

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des Jeux,

C. LANTIERI